



**L'offre publique de Honeywell Holding France sur Sperian Protection
a été déclarée conforme par l'AMF**

**La note d'information de Honeywell Holding France visée par l'AMF
est mise à la disposition du public**

**L'offre d'Honeywell Holding France a été approuvée à l'unanimité par le Conseil
d'administration de Sperian Protection**

TERMES DE L'OFFRE

117 EUROS PAR ACTION SPERIAN PROTECTION (coupon attaché)

Le présent communiqué est établi et diffusé par Honeywell Holding France conformément aux dispositions de l'article 231-27-2° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique déposée le 20 mai 2010 par Honeywell Holding France, apposé le visa n° 10-191 en date du 22 juin 2010 sur la note d'information de Honeywell Holding France.

L'offre d'Honeywell Holding France a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration de Sperian Protection qui a estimé qu'elle correspond à l'intérêt de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés et a recommandé aux actionnaires d'apporter leurs actions.

Il est rappelé que l'offre d'Honeywell Holding France est soumise à l'obtention de l'autorisation de l'opération par les autorités européennes et américaines compétentes en matière de concurrence, ainsi qu'à la condition de l'apport à l'offre (ou l'acquisition par Honeywell Holding France) d'actions Sperian Protection représentant au moins 57% du capital, sur une base intégralement diluée, selon les termes figurant dans la note d'information.

Par ailleurs, l'ouverture de l'offre est subordonnée à l'obtention de l'autorisation préalable du Ministre chargé de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, conformément à l'article L. 151-3 du Code monétaire et financier relatif aux investissements étrangers réalisés en France, qui devrait être obtenue au plus tard le 19 juillet 2010.

Préalablement à l'ouverture de l'offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'offre. Un calendrier simplifié indicatif de l'offre publique figure ci-dessous :

Date	Evénement
21 juillet 2010	Ouverture de l'offre
2 septembre 2010	Clôture de l'offre.
10 septembre 2010	Publication de l'avis de résultat définitif de l'offre par l'AMF.
15 septembre 2010	Règlement livraison de l'offre.

Conformément à l'article 232-4 du Règlement général de l'AMF, l'offre sera automatiquement réouverte à la suite de la publication de ses résultats définitifs, si elle connaît une suite positive. Dans cette hypothèse, l'AMF publiera le calendrier de réouverture de l'offre, qui durera, en principe, dix jours de négociation.

La note d'information visée par l'AMF est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de :

Deutsche Bank AG
Succursale de Paris
3, avenue de Friedland
75008 Paris

Honeywell Holding France
2, rue de l'Avenir
Zone Industrielle Inova 3000
88150 Thaon-les-Vosges

Lazard Frères Banque
121 boulevard Haussmann
75008 Paris

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Ce communiqué ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement. La réception de ce communiqué ne constitue pas une offre dans les pays où une offre d'achat serait illégale.

Contacts :

Image 7

Anne-France Malricu – afmalricu@image7.fr - 01 53 70 74 95

Sarah Prot – sprot@image7.fr- 01 53 70 74 95

Honeywell

Ilse Schouteden - ilse.schouteden@honeywell.com - + 32 2 282 44 81